

COTISATIONS ET TAUX

Cotisations	Collectivités & établissements AFFILIES
Obligatoire	0,80 % masse salariale
Additionnelle	0,24 % masse salariale
Cotisations	Collectivités & établissements NON-AFFILIES
Socle commun	0,10 % masse salariale

TARIFS DES PRESTATIONS

L'ensemble des temps (préparation, rédaction, réunion, visite, ...) est pris en compte dans la proposition d'intervention. Pour les tarifs proposés à l'heure, au-delà de 2h, le tarif demi-journée sera appliqué.

SANTÉ & SECURITE AU TRAVAIL

Prestations	Collectivités Etablissements AFFILIES	Collectivités Etablissements NON-AFFILIES Drôme	Etat, autres
Médecine du travail Visite médicale & entretien infirmier & actions milieu de travail	62 €/an/agent tout statut effectif au 31/01/N	1103 €/jour	75 €/an/agent tout statut effectif au 31/01/N
Agent Chargé de la Fonction d'Inspection en santé sécurité (ACFI)	325 €/jour	490 €/jour	-
Psychologue du travail et des organisations	450 €/jour 66 €/h	550 €/jour 85 €/h	650 €/jour 100 €/h

PAIE EXTERNALISEE

Prestations	Collectivités Etablissements publics AFFILIES		Collectivités Etablissements publics NON-AFFILIES	
	Réalisation d'un bulletin de paie	12 €		14 €
Création d'un dossier agent*	20 €		23 €	
Reprise des données DSN <i>(uniquement si adhésion en cours d'année)</i>	1 000 €		1 150 €	
Création d'une nouvelle collectivité*	Jusqu'à 10 agents	150 €	Jusqu'à 10 agents	173 €
	De 11 à 50 agents	200 €	De 11 à 50 agents	230 €
	De 51 à 200 agents	250 €	De 51 à 200 agents	288 €
	Plus de 200 agents	300 €	Plus de 200 agents	345 €
Expertise paie	300 €/jour			
RSU Externalisé	300 €/jour			
Adhésion accord cadre titres restaurants dématérialisés	75 € à l'adhésion pour la durée du marché			

* Si l'adhésion a lieu en cours d'année, ces tarifs seront doublés compte tenu du travail lié à la récupération des données antérieures.

ARCHIVAGE & NUMERISATION

Prestations	Collectivités Etablissements publics AFFILIES	Collectivités Etablissements publics NON-AFFILIES Drôme	Etat, autres
Intervention archiviste (archivage, RGPD, SAE,...)	241 €/jour*	355 €/jour	377 €/jour

* Tarif applicable aux collectivités affiliées du CDG du Vaucluse pour la prestation RGPD uniquement.

Structure adhérente		Contribution annuelle	Volume d'archives inclus
Communes	Etablissements		
moins de 1 500 hab.	moins de 5 agents	157,50 €	5 Go
de 1 501 à 2 500 hab.	de 5 à 10 agents	315 €	10 Go
de 2 501 à 5 000 hab.	de 11 à 40 agents	787,50 €	25 Go
de 5 001 à 10 000 hab.	de 41 à 100 agents	1 575 €	50 Go
de 10 001 à 20 000 hab.	de 101 à 200 agents	3 150 €	100 Go
de 20 001 à 30 000 hab.	de 201 à 300 agents	5 512,50 €	200 Go
de 30 001 à 50 000 hab.	de 301 à 600 agents	9 450 €	400 Go
de 50 001 à 100 000 hab.	de 601 à 1 000 agents	15 750 €	800 Go
plus de 100 000 hab.	plus de 1 000 agents	26 250 €	2 To

1 Go supplémentaire de volume d'archives	10 €/an
100 Go supplémentaires de volume d'archives	787,50 €/an
500 Go supplémentaires de volume d'archives	2 100 €/an
1 To supplémentaire de volume d'archives	3 150 €/an

PARCOURS PROFESSIONNELS

Prestations	Collectivités Etablissements publics AFFILIES	Collectivités Etablissements publics NON-AFFILIES Drôme	Etat, autres
Conseil en recrutement	450 €/jour 66 €/h + Coût(s) réel(s) test(s)	550 €/jour 85 €/h + Coût(s) réel(s) test(s)	650 €/jour 100 €/h + Coût(s) réel(s) test(s)
Recherche d'un candidat*	450 € la recherche	450 € la recherche	-
Service remplacement	10% frais de portage	15% frais de portage	-
Conseil en organisation	450 €/jour 66 €/h	550 €/jour 85 €/h	650 €/jour 100 €/h
Conseil en évolution professionnelle	Jusqu'à 3 RDV inclus dans cotisations Au-delà 225 €/demi-journée + Coût(s) réel(s) test(s)	275 €/demi-journée + Coût(s) réel(s) test(s)	325 €/demi-journée + Coût(s) réel(s) test(s)
Période de préparation au reclassement (PPR)	Inclus dans cotisations	1292 €/dossier si non adhérent au socle commun	-
Bilan de compétence	1650 €/dossier test(s) compris	1850 €/dossier test(s) compris	2000 €/dossier test(s) compris
Entretien de coaching et préparation	50 €/heure	100 €/heure	100 €/heure
SGMI - Intérim	300 €/jour Effectif ≤ 10 agents 400 €/jour Effectif > 10 agents 50 €/heure supp	-	-
SGMI - Tutorat	450 €/jour		
Hotline – SGM26 (hors domaines des services du CDG26)	100 €/an	-	-

* Si le recruteur passe par le biais de la mission intérim du CDG26 alors ce montant sera réduit de la manière suivante : mise à disposition supérieure ou égal à 3 mois : 225 € ; mise à disposition supérieure ou égal à 6 mois : 0 €.

Expertises : statutaire, carrières et juridique

Prestations	Collectivités Etablissements publics AFFILIES	Collectivités Etablissements publics NON-AFFILIES Drôme
Expertise statutaire et juridique RH	450 €/jour 66 €/h	550 €/jour 85 €/h
Calcul indemnité de rupture conventionnelle et de licenciement	70 € par dossier	70 € par dossier
Médiation Préalable obligatoire (MPO)	50 €/heure	60 €/heure
Médiation conventionnelle	50 €/heure	60 €/heure

Prestations chômage *	Collectivités Etablissements publics AFFILIES
Etude et simulation du droit initial à indemnisation	60 € par étude
Création d'un dossier avec droits ARE	145 € par dossier
Etude en cas de reprise ou réadmission à l'indemnisation chômage	75 € par étude
Etude des cumuls de l'allocation chômage et activité réduite, étude de réactualisation des données selon les délibérations de l'UNEDIC	30 € par étude
Conseil juridique	35 €
Suivi mensuel des droits à allocation chômage (établissement mensuel des avis de paiement après envoi par la collectivité de l'attestation mensuelle d'actualisation)	15 € par mois et par dossier

* Afin de couvrir ses frais de gestion (transmission des demandes, suivi des dossiers si nécessaire, facturation...), le CDG26 facturera un montant forfaitaire annuel de 25 € pour chaque collectivité recourant à la prestation chômage, quel que soit le nombre de dossiers dans l'année.

RETRAITE

Prestations	Collectivités Etablissements publics AFFILIES		Collectivités Etablissements publics NON-AFFILIES Drôme & CDG mutualisation	
	Contrôle	Réalisation totale	Contrôle	Réalisation totale
Immatriculation	30 €	44 €	50 €	70 €
Validation de services	40 €	80 €	80 €	120 €
Régularisation	40 €	80 €	70 €	100 €
Transfert des droits au RG et IRCANTEC	60 €	91 €	70 €	100 €
Simulation de calcul de pension (dans le cadre du DAI ou sur demande)	50 €	80 €	70 €	110 €
Qualification du compte individuel retraite (dans le cadre du droit à l'information ou sur demande)	50 €	80 €	-	-
Demande d'avis préalable	50 €	80 €	70 €	110 €
Liquidation pension normale, carrière longue, réversion	50 €	80 €	70 €	110 €
Liquidation pension invalidité	60 €	90 €	70 €	110 €
Liquidation pension agent intercommunal, pluricommunal	60 €	90 €	70 €	110 €
Correction d'anomalies	50 €	50 €	60 €	-
Accueil personnalisé retraite (APR) <small>Le montant de l'APR peut être majoré, selon les cas, du tarif des différents actes utiles à sa préparation (QCIR, correction d'anomalies, régularisation).</small>	130 €	130 €	-	-
Compte Individuel Retraite (CIR)	Inclus dans cotisations	Inclus dans cotisations	60 €	60 €*

* Ne concerne pas la convention de coopération avec Valence et Valence-Romans-Agglomération

FORMATIONS

Prestations	Collectivités Etablissements publics AFFILIES	Collectivités Etablissements publics NON-AFFILIES Drôme	Etat, autres
Création programme et supports de formation	650 €/jour	750 €/jour	850 €/jour
Animation formation groupe maximum 15 stagiaires	650 €/jour Frais de déplacement et de gestion inclus	750 €/jour Frais de déplacement et de gestion inclus	850 €/jour Frais de déplacement et de gestion inclus
Inscription individuelle	80 €/jour	90 €/jour	100 €/jour

REFERENT DEONTOLOGUE DES ELUS

Collectivités Etablissements publics AFFILIES	Collectivités Etablissements publics NON-AFFLIES Drôme
▪ A l'adhésion uniquement : 100 €	▪ A l'adhésion uniquement : 10 € par élu siégeant dans l'assemblée délibérante
▪ Pour chaque sollicitation du déontologue : 106 €	▪ Pour chaque sollicitation du déontologue : 106 €

ESPACE JEAN GERMAIN

L'espace Jean GERMAIN peut être mis à disposition dans son ensemble, de façon modulaire ou par salle. Par conséquent, les montants des redevances indiqués ci-dessous sont cumulables. Il est possible d'occuper les salles par demi-journée au minimum ou en soirée.

Le tarif comprend l'accès à la salle et la mise à disposition du mobilier et accessoires suivants : tables et chaises (suivant configuration), la sonorisation, les écrans et pupitre.

Pour les collectivités et établissements affiliés, une mise à disposition d'une salle est offerte par an.

Entités		Montants			
		Salle 1 ou 2 journée	Salle 1 ou 2 ½ journée/soirée	Salle 3 journée	Salle 3 ½ journée/soirée
Collectivité ou établissement public	Affilié	250 €	125 €	130 €	65 €
	Non-affilié	380 €	190 €	250 €	125 €
Occupants de la Maison des communes (CNFPT-AMF26)		210 €	105 €	100 €	50 €
Association	Non lucratif	250 €	125 €	130 €	65 €
	Lucratif	380 €	190 €	200 €	100 €
Entreprise privée		650 €	325 €	380 €	190 €
Organisme professionnel et syndical		250 €	125 €	130 €	65 €
Administration centrale, territoriale, autres structures ou autorités administratives de l'Etat		380 €	190 €	250 €	125 €

Caution et options :

Lors de la réservation, le locataire peut faire le choix de réaliser lui-même la mise en configuration de la salle (conformément aux règles d'implantation et de sécurité) ou de la confier au CDG26 selon le barème ci-dessous. Lorsque l'événement impliquera la consommation de denrées alimentaires ou de boissons ou la réservation de l'espace cuisine (percolateur, micro-onde, réfrigérateur, lave-vaisselle, évier (hors consommable)), le forfait ménage ci-dessous sera obligatoire.

Par conséquent, suivant les choix effectués, les montants suivants s'appliquent :

Option	Montants par réservation		
	Salle 1	Salle 2	Salle 3
Mise en configuration, installation du mobilier	200 €	200 €	100 €
Ménage (option obligatoire en cas de consommation de denrées alimentaires ou boissons ou location de la cuisine)	Location 1 salle : 100 € Location 2 salles : 150 € Location 3 salles : 200 €		
Cuisine	100 €		
Caution	800 €		

A chaque occupation, une caution de **800 €** sera demandée et un état des lieux d'entrée et de sortie sera effectué. En cas de dégradation ou de ménage et/ou remise en configuration des lieux non effectuée, une retenue correspondante sera appliquée.